

A.S.S.MOULIN

Association pour la sauvegarde du site du Moulin
97 rue Mont d'Oran 73500 Villarodin Bourget
Email : assmoulin@ifrance.com

Objet : Liaison ferroviaire LYON TURIN Descenderie de Modane Villarodin Bourget

Le 26 septembre 2002

Monsieur le Sous-préfet de Savoie,

L'ASSMoulin tient à remercier Mr le Sous-préfet de Savoie pour l'invitation à participer à cette réunion de travail concernant les travaux de la galerie de reconnaissance de Modane dans le cadre du projet Lyon Turin.

L'ensemble des adhérents souhaite avoir un meilleur niveau d'informations afin de mieux appréhender les enjeux et souhaite pouvoir faire partager ses remarques et inquiétudes concernant ce projet.

Le sujet de la réunion est vaste, nous savons que tous les points ne pourront être abordés et nous voulons faire partager au mieux nos préoccupations.

Nous souhaiterions des réponses précises aux questions que nous soulevons : résultats des études, demande d'études complémentaires, avis de différents experts des services de l'état concernés, vous ne trouverez ci-joint un résumé rapide.

L'objectif de la liaison ferroviaire Lyon Turin s'inscrit pleinement dans un projet de développement durable. Nous pensons que c'est dans le même esprit que les différents acteurs participent à sa mise en œuvre, en conciliant les intérêts économiques et environnementaux et en maîtrisant les prises de risques qui incombent à tout projet humain.

Nous souhaitons être informés des différentes études, changements, problèmes dans l'avancement des travaux. Nous espérons que nos suggestions, même si elles peuvent être maladroites ou inappropriées, seront entendues.

Dans la mesure de nos moyens nous souhaitons participer de manière active à une reconnaissance de l'identité de la commune de Villarodin Bourget s'inscrivant dans une valorisation culturelle et patrimoniale de la vallée de la Maurienne.

Notre but dans ce projet est simplement qu'il se déroule dans les meilleures conditions pour la commune, ses habitants et les générations futures.

Je vous prie d'agréer Monsieur l'expression de mes respectueuses salutations.

Le Président de l'association.

JN Guilhermet

SOURCES :

Quelles sont les contraintes imposées par LTF à l'entreprise et inscrites dans le cahier des charges ?
En cas de rencontre d'une nappe importante ? En cas de rencontre de filets d'eau ?
Est-ce que les procédures d'étanchéification ont été étudiées ? Est-il prévu de les mettre en œuvre ?
Dans quels cas ? Nous souhaitons être informés lorsque la galerie rencontrera des sources.
Peut-on avoir des engagements fermes de la part de LTF par rapport à la préservation des sources ?
Peut-on avoir des engagements fermes de la part de LTF par rapport aux mesures compensatoires ?

TOURISME :

Nous pensons que le fait de construire ce projet dans un esprit de respect de la nature, des hommes et des générations futures est un axe médiatique important pour la valorisation de la liaison ferroviaire Lyon Turin.

Nous pensons qu'une collaboration entre les communes, les associations et LTF pourrait répondre aux objectifs de tous ces acteurs : valoriser le projet Lyon Turin, valoriser la vallée de la Maurienne
Cette collaboration pourrait passer par des expositions communes, par des diffusions de plaquettes du Lyon Turin par les organismes de tourisme et des sites touristiques par LTF.

CONSTRUCTION DE LA DIGUE :

Sur le rapport transmis à la mairie on peut lire que la DIREN ne peut pas donner d'avis favorable à la construction de cette digue. Cette construction ne respecte pas le principe de précaution qui consiste à ne pas combler une zone inondable. Quel est l'avis complet de la DIREN ?

Nous demandons des explications concernant l'arrêté préfectoral de mars 2002 autorisant la construction de la digue malgré cet avis.

Quels sont les résultats de l'étude de la SOGREAH sur la capacité de la zone humide à supporter la digue et les déblais (cité dans l'enquête publique) ?

Nous pensons que la problématique des crues de l'Arc et la décision de supprimer une zone d'expansion dépasse le cadre des travaux de la liaison ferroviaire et ne peut pas être abordée uniquement par le biais des projets de LTF.

Nous demandons que cette problématique soit soumise à un organisme d'état spécialiste en ce domaine. Est-ce qu'il a été envisagé de soumettre une étude au CEMAGREF ? Si oui, pourrions nous lui faire part de nos suggestions et inquiétudes.

Les résultats pourraient permettre d'élaborer les scénarii de risque et d'établir les mesures préventives les plus judicieuses. De plus, ils éclaireraient les différents acteurs sur l'opportunité de suppression de la zone inondable du Moulin.

Dans la réforme annoncé par Madame Bachelot ministre de l'écologie il est question de responsabilisation des entreprises afin de réduire le risque à sa source. Nous demandons une identification des risques, un état des lieux avant et après les travaux ainsi que des études complémentaires permettant de mesurer l'impact des travaux sur les risques naturels existant.

DEPOT DES DEBLAIS :

Nous comprenons que l'unique enjeu du dépôt des déblais sur la commune de Villarodin-Bourget est le coût que le transport de ces déblais implique.

Nous pensons qu'il est paradoxal d'oeuvrer pour le ferroutage et de ne pas démonter dans la mise en œuvre des travaux que le transport ferroviaire est utile.

Les coûts de raccordement du chantier à la ligne SCNF ont ils été évalués ? A quel montant s'élèvent-ils ?

Quelles sont les autres zones pressenties pour le dépôt des déblais ? (Distance par rapport au chantier, description de la zone...)

Suggestion : utiliser les déblais de manière bénéfique, par exemple pour sécuriser des zones inondables avec enjeu humain. (Rehausser la zone industrielle de Modane) Ces hypothèses ont-

elles été envisagées ? Dans tous les cas ne sont-elles pas à considérer compte tenu des projets de réforme du ministère de l'écologie et du développement durable ?

PROTECTION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE :

Pensez-vous réellement que l'idée de préserver la zone rypisylve en l'incluant dans la digue est crédible ? Selon nous, à la première crue centennale, cette zone et son écosystème seront détruits. Quel est l'avis du ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire par rapport au dépôt des déblais ?

Quel est l'avis de la Ligue de Protection des Oiseaux par rapport à la destruction d'une ZICO ? Y'aura-t-il des études de la faune et de la flore complémentaires pour faire un véritable inventaire des espèces protégées ? (Les études sur 2 jours ont déjà permis de relever un certain nombre d'espèces protégées et rares) Selon nous, ces études méritent d'être approfondies pour bien mettre en évidence le préjudice que représente l'altération de ce site.

DEROULEMENT DES TRAVAUX :

Nous tenons à rappeler que les travaux suscitent déjà beaucoup d'inquiétudes, les réclamations passent pour la plupart par le biais de la mairie et seront, nous l'espérons, discutées lors de la prochaine commission de l'environnement.

Nous souhaiterions avoir plus d'informations concernant cette commission. Quel est son rôle ? Quelle est son influence dans la prise de décision ? Peut-on disposer des comptes-rendus des différentes réunions ? Peut-on avoir par écrit la liste des participants représentant l'état ? Leurs rôles ? Comment les contacter en dehors de réunions bimensuelles ?

Quelles sont les contraintes imposées aux sociétés conductrices des travaux ?

Est-il possible de limiter les tirs de mines pendant la phase de creusement sous le village ? (Danger d'éboulement, fissures, gêne pour les habitants...)

Est-il prévu un dédommagement pour les habitants qui ne peuvent plus dormir chez eux à cause du bruit des travaux ? (Certaines maisons sont plus exposées que d'autre)

Quelle est la procédure à suivre pour les habitants qui ressentent les vibrations et voient des fissures s'agrandir dans leurs maisons ?

Nous souhaiterions avoir des précisions concernant les procédures d'urgence évoquées dans l'enquête publique pour demander un constat en cas de perturbation. Est-ce qu'un document pourrait être fourni lors de la prochaine réunion de la commission environnement ?

CONCERTATION :

Peut-on prévoir des réunions d'informations bimestrielles pour tenir la population informée de l'avancement des travaux, des problèmes rencontrés... ? Avec LTF, avec la mairie ?

Nous demandons un compte rendu mensuel des différents relevés (poussières, vibrations, qualité des eaux rejetées dans l'Arc...)

Selon quelles modalités pourrions accéder aux différents dossiers d'études déjà réalisées. De quelle manière peut-on demander des études complémentaires ? Qui doit les ordonner ?

Quels sont les interlocuteurs représentant l'état les mieux habilités à apporter des réponses à nos suggestions interrogations ou inquiétudes, selon les sujets suivants : risques, patrimoine, aspect paysager, faune flore, développement durable, tourisme.